ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur l'exploitation de la Cave Vinicole De BONNIEUX

CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Conformément à l'Arrêté Préfectoral en date du 29 septembre 2009, l'enquête publique portant sur l'exploitation de la cave vinicole de Bonnieux a eu lieu du lundi 26 octobre au 27 vendredi novembre 2009.

Elle s'est déroulée dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Aucune personne ne s'est manifestée au cours de l'enquête.

Après avoir examiné le dossier, visité les lieux, pris connaissance des observations des organismes consultées par la Sous-Préfecture, avoir recueilli l'avis du Directeur de la cave sur le Procès-Verbal que j'ai établi, mes conclusions sont les suivantes:

- Considérant que des dispositions réglementaires ont été mises en œuvre pour traiter l'ensemble des rejets.
- Considérant que des analyses ont lieu annuellement pour quantifier les traces de résidu dans les sols des zones d'épandage.
- Considérant que la M.E.S.E. (Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages) du Vaucluse a donné un avis favorable
- Considérant que lors de la concertation préalable, les avis de l'Inspecteur du Travail et du Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales qui ont été adressés à la Sous-préfecture d'Apt sont positifs.

Je donne un avis favorable à la demande présentée par la cave vinicole de Bonnieux sollicitant l'autorisation d'exploitation de la cave (régularisation concernant l'épandage des effluents sur le territoire des communes de Goult et de Bonnieux), tout en précisant les recommandations suivantes:

- le suivi agronomique annuel des zones d'épandage devra être poursuivi
- les travaux programmés pour améliorer le traitement des eaux usées domestiques devront être réalisés au plus tôt.

Fait à Vedène le 10 décembre 2009

Le Commissaire Enquêteur

Henri VÈVE